



PROPOSITION PEB



A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
 - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse:

Rue de la Loi, 170

Bruxelles, 1000

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination

Commission européenne

Numéro d'entreprise :

0949.383.342 Mr DURAND Michel

Répresenté(e) par :

Cours Saint-Michel , 08 P001

Etterbeek 1040 - Belgique

Téléphone :

02 298 62 65

Email:

michel.durand@ec.europa.eu

Personne de contact :

BENVENUTI, Pietro

Coordonnées:

0498 95 78 73

Architecte

Dénomination

Roose Partners Architects

Répresenté(e) par :

Mr ROOSE Serge

Adresse :

Rue du filleul, 18 1

Forest 1190 - Belgique

Téléphone :

02 514 17 43

Email:

archi@roose.be

Personne de contact :

HAMZA, Karim



kh@roose.be



PROPOSITION PEB

Conseiller PEB

Dénomination

M&R Engineering

Répresenté(e) par : Numéro d'agrément :

001003909

Adresse:

Rue Jules Cockx, 8-10

Mr DELFORGE Vincent

Auderghem 1160 - Belgique

Personne de contact :

PIRON, Michel

Coordonnées:

mpiron@mrengineering.be

CADRE 2: ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment Welcome Center Charlemagne (230,00 m²)*

Rue de la Loi, 170 - 1000 Bruxelles

Nom de	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique			travaux aux
l'unité PEB					Totale (m²)	Rénovée neuve- reconstruite (m²)**		installations techniques
Welcome Center Charlemag ne	-	Unité PEB Non- résidentielle	URS	230,00	26 860,60	745,18	2,77	Non

^{*}La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):

0,00 m²

Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):

0,00 m²

Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):

0,00 m²

Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):

230,00 m²

Surface plancher totale des unités:

230,00 m²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise



^{**} A partir de juillet 2017, en UAN seules les surfaces de déperdition thermique neuves et/ou reconstruites sont considérées.

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'autorité délivrante pour les unités PEB rénovées simplement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment Welcome Center Charlemagne (230,00 m²)

Rue de la Loi, 170 - 1000 Bruxelles

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Welcome Center Charlemagne	URS	•	-			•	
Dérogation:		-	-	-	-	-	

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Exigence U/R

Les parois rénovées du VP doivent respecter les exigences suivantes:

Parois	Valeurs U/R	
valeur U maximale admissible pour les toitures et plafonds du VP	0,24 W/m²K	
valeur U maximale admissible pour les murs en contact avec l'extérieur	0,24 W/m²K	
valeur Ug maximale admissible pour les murs rideaux	1,10 W/m²K	
valeur Ug maximale admissible pour les fenêtres (de toiture)	1,10 W/m²K	
valeur U maximale admissible pour les portes et portes de garage	2,00 W/m²K	

Exigence Ventilation

Les travaux aux châssis et/ou les nouveaux locaux prévus déclenchent, dans les locaux concernés, les exigences de ventilation suivantes :

Système de ventilation envisagé

Système D (alimentation mécanique / évacuation mécanique)

Dispositifs envisagés		
Locaux secs	Pulsion d'air mécanique	



PROPOSITION PEB

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

Je soussigné, Mr DURAND Michel, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date: 13 lec 2017 Signature:

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

D17044 - Principes techniques Welcome Center Charlemagne

Du point de vue de la conception HVAC, le Welcome Center du Charlemagne est considéré à ce stade comme une annexe qui sera raccordée aux réseaux de chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment principal. La ventilation est fournie par une nouvelle centrale de traitement d'air dimensionnée pour pouvoir ventiler un espace fréquenté par les visiteurs du Charlemagne. Il s'agira essentiellement de pics de fréquentation liés à l'arrivée de groupes, le public arrivera de manière concentrée sur quelques créneaux horaires dans la journée. Les productions de chaud et de froid du hall d'accueil seront dans la mesure du possible intégrées à la centrale de traitement d'air via des batteries chaudes et froides qui donneront au hall une température comprise entre 19°C et 26°C toute l'année via air. La diffusion de l'air est prévue a priori à travers des grilles de sol le long des parois vitrées et des diffuseurs d'air.

Les productions de chaud et de froid auront lieu via les chaudières et les machines de froid du Charlemagne à partir de la chaufferie centrale située en toiture, en cours de rénovation, et de la 4ème machine de froid, actuellement en maintenance.

Des appoints en chauffage et/ou refroidissement peuvent être prévus selon les cas et les différents locaux:

- au-dessus des 2 tourniquets à l'entrée du hall via des rideaux d'air chaud électriques chargés de couper les courants d'air froid
- dans les petits locaux via cassette plafonnière ou des radiateurs plats électriques
- derrière les desks d'accueil via split mural ou radiateurs plats électriques
- éventuellement dans la galerie de liaison, via chauffage par le sol

Les alimentations électriques proviennent du circuit d'alimentation principal du Charlemagne. Tous les nouveaux équipements de sécurité doivent être connectés au circuit d'alimentation principal de secours disponible 24h/24 (réseau No break du bâtiment principal). En cas d'absence d'alimentation principale, une alarme sera générée et les équipements associés auront une autonomie sur batterie secondaire UPS, qui prendra automatiquement le relais en cas de défaillance du réseau, garantie d'au moins 30 heures.

Les réseaux de sécurité, datas, d'alerte anti-incendie et anti-effraction sont également raccordés à ceux du Charlemagne.

Il n'y a pas d'alimentation en eau froide, ni en eau chaude sanitaire, ni de présence d'eaux fécales à évacuer, ni de réseau d'égouttage à créer pour le Welcome Center du Charlemagne. Seule une extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la nouvelle toiture est à envisager. Le local technique a été placé dans le parking existant du Charlemagne, sous le nouveau Welcome Center.

L'ensemble des installations se complète par des travaux divers tels que percements, étanchéité, scellement, réfection, calorifuge, peinture, repérage des équipements, supports et renforcements, protection RF, dispositifs acoustiques, etc.

D17044 - Principes techniques Welcome Center Charlemagne

Du point de vue de la conception HVAC, le Welcome Center du Charlemagne est considéré à ce stade comme une annexe qui sera raccordée aux réseaux de chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment principal. La ventilation est fournie par une nouvelle centrale de traitement d'air dimensionnée pour pouvoir ventiler un espace fréquenté par les visiteurs du Charlemagne. Il s'agira essentiellement de pics de fréquentation liés à l'arrivée de groupes, le public arrivera de manière concentrée sur quelques créneaux horaires dans la journée. Les productions de chaud et de froid du hall d'accueil seront dans la mesure du possible intégrées à la centrale de traitement d'air via des batteries chaudes et froides qui donneront au hall une température comprise entre 19°C et 26°C toute l'année via air. La diffusion de l'air est prévue a priori à travers des grilles de sol le long des parois vitrées et des diffuseurs d'air.

Les productions de chaud et de froid auront lieu via les chaudières et les machines de froid du Charlemagne à partir de la chaufferie centrale située en toiture, en cours de rénovation, et de la 4ème machine de froid, actuellement en maintenance.

Des appoints en chauffage et/ou refroidissement peuvent être prévus selon les cas et les différents locaux:

- au-dessus des 2 tourniquets à l'entrée du hall via des rideaux d'air chaud électriques chargés de couper les courants d'air froid
- dans les petits locaux via cassette plafonnière ou des radiateurs plats électriques
- derrière les desks d'accueil via split mural ou radiateurs plats électriques
- éventuellement dans la galerie de liaison, via chauffage par le sol

Les alimentations électriques proviennent du circuit d'alimentation principal du Charlemagne. Tous les nouveaux équipements de sécurité doivent être connectés au circuit d'alimentation principal de secours disponible 24h/24 (réseau No break du bâtiment principal). En cas d'absence d'alimentation principale, une alarme sera générée et les équipements associés auront une autonomie sur batterie secondaire UPS, qui prendra automatiquement le relais en cas de défaillance du réseau, garantie d'au moins 30 heures.

Les réseaux de sécurité, datas, d'alerte anti-incendie et anti-effraction sont également raccordés à ceux du Charlemagne.

Il n'y a pas d'alimentation en eau froide, ni en eau chaude sanitaire, ni de présence d'eaux fécales à évacuer, ni de réseau d'égouttage à créer pour le Welcome Center du Charlemagne. Seule une extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la nouvelle toiture est à envisager. Le local technique a été placé dans le parking existant du Charlemagne, sous le nouveau Welcome Center.

L'ensemble des installations se complète par des travaux divers tels que percements, étanchéité, scellement, réfection, calorifuge, peinture, repérage des équipements, supports et renforcements, protection RF, dispositifs acoustiques, etc.